



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ
COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

AVIS

25 avril 2007

Examen du dossier de la spécialité inscrite pour une durée de 5 ans à compter du 20 mars 2002 (J.O du 18 juin 2002)

CHIBRO-PROSCAR 5 mg, comprimés pelliculés
B/ 28 (CIP : 335 248-4)

Laboratoires MSD

finastéride

Code ATC : G04CB01

Liste I

Date de l'A.M.M. : dernier rectificatif le 26/02/2002

Motif de la demande : renouvellement de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux.

Indications Thérapeutiques :

Traitement des symptômes modérés à sévères de l'hypertrophie bénigne de la prostate (HBP)

Posologie : cf. R.C.P.

Données de prescriptions : selon les données IMS (cumul mobile annuel février 2007), il a été observé 310 000 prescriptions de CHIBROPRASCAR, majoritairement (95%) dans la prise en charge de l'hypertrophie bénigne de la prostate

Réévaluation du Service Médical Rendu :

Le laboratoire a fourni des nouvelles données. Ces données ne sont pas susceptibles de modifier les conclusions de l'avis précédent de la Commission de la Transparence.

Les données acquises de la science sur la pathologie concernée et ses modalités de prise en charge ont également été prises en compte. Elles ne donnent pas lieu à modification de l'évaluation du service médical rendu par rapport à l'avis précédent de la Commission de la Transparence.

Le service médical rendu par cette spécialités reste modéré dans les indications de l'A.M.M.

Avis favorable au maintien de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux dans l'indication et à la posologie de l'A.M.M.

Conditionnement : adapté aux conditions de prescription.

Taux de remboursement : 35%